



Rapport de 2025 sur l'esclavage moderne

Avril 2026

Objectif

Le présent document a été préparé dans le cadre des exigences formelles en matière de rapports en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »), la Loi californienne sur la transparence dans les chaînes d'approvisionnement (SB 657) et la Loi britannique sur l'esclavage moderne de 2015. Ce dernier décrit les efforts entrepris par la société mère Groupe Dynamite Inc. (« GDI »), GRG USA LLC (« GRG ») et GARAGE INTERNATIONAL (UK) LTD pour garantir que l'esclavage et la traite de personnes n'ont pas lieu dans nos chaînes d'approvisionnement ou dans toute sphère de nos opérations commerciales.

Les pages suivantes présentent un aperçu clair et concis des efforts continus que nous avons déployés pour renforcer la diligence raisonnable et assurer le respect de pratiques éthiques et transparentes au sein de la chaîne d'approvisionnement durant l'exercice financier 2025, qui couvre la période du 1^{er} février 2025 au 31 janvier 2026.

À propos de GDI

Groupe Dynamite Inc. (TSX : GRGD) est une société du secteur de la mode orientée sur la croissance qui cherche constamment à atteindre l'excellence. Grâce à nos magasins de détail et aux expériences numériques que nous proposons sous deux bannières complémentaires et dynamiques, GARAGE et DYNAMITE, nous offrons une vaste gamme de vêtements de mode pour femmes qui répondent aux besoins de la génération Z et de la génération Y. Avec une présence internationale en expansion, nous exerçons nos activités au Canada et aux États-Unis, et nous nous sommes récemment implantés au Royaume-Uni, renforçant ainsi notre empreinte mondiale. Forts d'indicateurs de performance de premier ordre et de notre engagement en faveur de l'innovation et de la rigueur dans l'exécution, nous sommes fiers de poursuivre nos ambitieux plans de croissance. Guidés par notre mission, « VOUS inspirer à être VOUS-MÊME », nous sommes une organisation inclusive qui est guidée par ses valeurs et résolue à inspirer la confiance et l'expression de soi. Notre culture, nos valeurs et nos marques distinctes, qui trouvent leurs racines à Montréal, ville chic et dynamique, nous permettent de façonner l'avenir de la mode tout en attirant et en inspirant la prochaine génération de leaders et de créateurs.

[Site corporatif](#)

Modèle de vente en magasin et en ligne

En date du 31 janvier 2026, nous exploitons 173 magasins au Canada, avec des points de vente dans toutes les provinces, et 134 magasins aux États-Unis, avec des points de vente dans 39 états.

GARAGE

Canada	100
États-Unis	131
Total	231

DYNAMITE

Canada	73
États-Unis	3
Total	76

Notre présence physique est complétée par nos deux plateformes de commerce électronique, garageclothing.com et dynamiteclothing.com, qui élargissent notre portée et permettent aux clientes d'interagir avec nos marques de manière fluide sur tous les canaux. Ensemble, nos magasins et nos plateformes numériques forment un écosystème omnicanal intégré conçu pour aller à la rencontre des clientes, peu importe où et comment elles magasinent.

Notre structure

Notre équipe de direction est soutenue par environ 7 200 employé-es au Canada, aux États-Unis et, depuis l'exercice 2025, au Royaume-Uni.

Notre Siège social est situé à Montréal, au Québec, où plus de 600 employé-es travaillent dans les domaines de la création, du merchandising, de l'approvisionnement, de l'exploitation, des finances, du numérique et des fonctions de soutien. Cette structure centralisée nous permet de garantir l'alignement de notre image de marque tout en exerçant nos activités dans plusieurs marchés.

Notre activité

Au cœur de nos activités se trouve notre engagement à établir un lien émotionnel avec nos clientes. Cette philosophie oriente nos stratégies de conception, de merchandising, de marketing et de distribution omnicanal.

Notre assortiment de produits comprend du denim, des pantalons, des vêtements en molleton, des hauts, des blouses, des chandails, des robes et des blousons, des catégories qui reflètent à la fois l'identité de la marque et les préférences changeantes des clientes.

La direction créative et la conception sont dirigées par notre Siège social de Montréal. Le développement des produits est réalisé en étroite collaboration avec des fournisseurs partenaires de longue date. La majorité de nos activités de fabrication se déroulent en Asie, où nous avons développé une chaîne d'approvisionnement simplifiée et fiable fondée sur des relations durables et une transparence opérationnelle.

Une fois la production terminée au point d'origine, les produits sont transportés à notre centre de distribution canadien ou à notre centre de distribution américain, lequel est entré en service à l'exercice 2025. À partir de là, les stocks sont alloués aux magasins en fonction des tendances de la demande régionale.

Pour les commandes en ligne, nous privilégions la rapidité et l'efficacité en expédiant les produits soit directement depuis nos magasins, soit depuis nos centres de distribution, selon l'option qui garantit la livraison la plus rapide à notre clientèle.

Notre chaîne d'approvisionnement

En date de l'exercice 2025, nous avons travaillé avec plus de **49 fournisseurs dans plus de 92 usines**. Ce réseau diversifié offre une souplesse d'approvisionnement tout en nous permettant de maintenir des normes de qualité et une discipline en matière de coûts.

Plus de 70 % de notre volume a été produit en partenariat avec les mêmes fournisseurs de confiance pendant plus de huit ans, ce qui témoigne de la profondeur et de la stabilité de nos relations. La majorité de notre production provient de la Chine, avec une fabrication complémentaire au Bangladesh, au Vietnam et au Cambodge.

Nous maintenons un processus structuré d'intégration et d'évaluation des fournisseurs. Tous nos fournisseurs sont informés de nos exigences et font l'objet de vérifications préalables avant tout engagement. Pour assurer l'harmonisation avec nos objectifs de durabilité, nous intégrons un questionnaire ESG à notre processus de sélection des fournisseurs et nous exigeons le respect de notre Entente avec les fournisseurs, de notre Code de conduite des fournisseurs et de notre Politique sur l'esclavage moderne.

Notre processus d'évaluation des fournisseurs se déroule en deux phases :

Phase un – Transparence de la chaîne d'approvisionnement

Les fournisseurs potentiels sont tenus de remplir le questionnaire ESG, de présenter les certifications pertinentes et de fournir des renseignements détaillés sur les usines participant à la production, y compris des renseignements généraux sur les installations.

Phase deux – Évaluation ESG et opérationnelle

Une fois les usines identifiées, nous examinons leurs certifications ESG, leur relation avec notre fournisseur partenaire et l'incidence opérationnelle de nos volumes de production. Cela nous permet de déterminer si le partenariat est conforme à nos normes et à nos objectifs à long terme.

Au cours de l'exercice 2025, nous avons poursuivi le programme d'audit des usines lancé en 2024 en partenariat avec QIMA.

Nos efforts en 2025 nous ont permis d'atteindre l'objectif prévu de 80 % de notre volume de production. Compte tenu de l'évolution de notre base d'usines, nous suivons de près leur charge de travail et planifions les audits en conséquence pour nous assurer que nos principaux sites obtiennent des résultats satisfaisants et respectent les délais de validité établis.

Afin de renforcer le contrôle interne, nous avons également organisé une formation sur les droits de la personne au cours de l'exercice 2025 pour nos équipes Approvisionnement et Produits au Siège social, suivie d'une formation pour l'équipe de notre bureau de représentation en Chine.

Politiques et procédures de diligence raisonnable de l'entité en matière de travail forcé et de travail des enfants

Notre **Code de conduite des fournisseurs** et notre **Politique sur l'esclavage moderne**, mis à jour en 2023, sont partagés avec tous les fournisseurs afin de communiquer clairement nos attentes en matière d'approvisionnement éthique et de normes du travail. La signature et la mise en œuvre de ces documents à l'échelle de la chaîne d'approvisionnement constituent une exigence obligatoire pour tous les nouveaux fournisseurs.

Pour favoriser la mise en œuvre concrète, nous offrons aux fournisseurs un guide de directives en milieu de travail d'une page résumant les principales dispositions du Code de conduite des fournisseurs. Nous demandons que ce document soit affiché de manière visible dans les usines afin de garantir que les travailleurs et travailleuses comprennent nos normes et sachent comment signaler toute préoccupation.

Les deux documents sont disponibles sur notre site Web :

- **Code de conduite des fournisseurs**

- **Politique sur l'esclavage moderne**

La signature de ces deux documents est obligatoire pour tous les nouveaux fournisseurs.

GDI et GRG tiennent à la fois les employé-es et les fournisseurs responsables du respect des droits de la personne et des normes éthiques du travail. Notre cadre de gouvernance comprend une surveillance juridique, des procédures de recours hiérarchique et des mécanismes formels pour traiter les cas de non-conformité. Toute violation peut entraîner des mesures correctives, y compris la résiliation de relations d'affaires ou de contrats.

En décembre 2024, notre conseil d'administration a approuvé une politique de dénonciation établissant trois canaux de signalement — plateforme Web, téléphone et appareil mobile — permettant aux personnes de signaler leurs préoccupations de façon anonyme ou en s'identifiant. Au cours de l'exercice 2025, des affiches de dénonciation ont été installées dans les usines de nos fournisseurs pour sensibiliser les travailleurs et travailleuses.

Pour renforcer davantage la transparence, nous maintenons une ligne de signalement directe (responsibility@dynamite.ca) en service depuis 2023 qui permet aux travailleur-ses et aux parties prenantes de signaler de façon confidentielle les infractions ou les préoccupations.

Portail de dénonciation

Approbation et attestation

Conformément aux exigences de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la Loi), et en particulier son article 11, je certifie, en qualité de Premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif, que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport au nom du corps dirigeant des entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que l'information contenue dans ce rapport est véridique, juste et complète dans tous ses aspects significatifs aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée dans le présent rapport.

Nom complet : Christian Roy

Titre : Premier vice-président, Affaires juridiques et Secrétaire corporatif

Date : 15 avril 2026

Signature

J'ai le pouvoir de lier Groupe Dynamite Inc.

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Garage International (UK) LTD le 31 mars 2026, et signé par Jean-Philippe D. Lachance en son nom.

Nom : Jean-Philippe D. Lachance

Titre : Chef de la direction financière

Date : 15 avril 2026

Signature